

Blegny le 28 juin 2024.

Adresse permanence

Rue de Trembleur, 19

4670

BLEGNY

E-mail :

rebexecutif@gmail.com

Mercredi de

17

h

00

à

20

h

00

ROYALE ENTENTE BLEGNYTOISE A.S.B.L.

Chaussée de Julémont, 5

4606

SAINT ANDRE

Concerne : Reprise des entraînements et Cotisations 2024-2025

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous vous fournissons les informations essentielles relatives à la prochaine saison 2024/2025 concernant la reprise des entrainements ainsi que la cotisation annuelle.

Les dates de reprise sont les suivantes :

Le 29.07.2024 pour les catégories U15 à U17

Le 31.07.2023 pour la catégorie U14.

Le 14.08.2023 pour les catégories U6 à U13.

Le club vous propose des abonnements pour assister aux matchs des catégories jeunes de U6 à U17 au prix forfaitaire de 40,00 euros (merci de vous adresser à Teresina Fusaro).

Les montants des cotisations sont les suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| U6 | 265 € | U12 | 350 € |
| U7 | 285 € | U13 | 365 € |
| U8 | 300 € | U14 | 375 € |
| U9 | 310 € | U15 | 375 € |
| U10 | 330 € | U16 | 385 € |
| U11 | 330 € | U17 | 385 € |

Une réduction de 30,00 euros sera octroyée à partir du deuxième enfant.

U.R.B.S.F.A. Matricule n° 236

T.V.A. : BE 0408.039.408

Compte financier : BE18 7512 0997 8465

Avec le soutien de la Commune de Blegny et de la Province de Liège



Procédure de paiement

Vous recevez donc ce courrier fin juin de façon à ce que tout le monde puisse avoir le temps de payer la totalité de la cotisation pour le 31 août au plus tard.

Les parents doivent effectuer le paiement de la cotisation dans les délais impartis. En cas de non-paiement, le Comité peut exclure le joueur des activités du club tant que cette cotisation n’est pas réglée (entraînements et matchs)

Quelques points d’attention :

Le club se réserve le droit d’adapter le prix en fonction de l’augmentation des coûts et frais nécessaires à une bonne formation.

Toute cotisation versée est considérée comme définitivement acquise au profit du club même si le membre n’a pas participé aux entraînements ou aux matchs durant une partie ou la totalité de la saison suite à une indisponibilité dépendante ou non de la volonté du joueur (accident, maladie, avis médical…), de même que suite à une décision des parents de retirer leur enfant ou à un renvoi disciplinaire de la part du club. C’est également le cas si l’activité sportive ne peut être effectuée suite à une contrainte légale comme cela a, par exemple, été le cas en période de covid.

Le joueur demandant son transfert devra également être en ordre de cotisation.

A quoi sert la cotisation ? votre cotisation comprend :

* assurance + inscription à l’Union Belge,
* défraiements des coachs et coordinateurs,
* charges fixes (eau, chauffage, électricité…)
* entretien du site, terrains, abords, vestiaires, buvette, achat du matériel sportif et matériel divers, etc..

Le montant des cotisations est à verser sur le compte : BE18 7512 0997 8465 en mentionnant en communication le NOM, PRENOM, ANNEE DE NAISSANCE et la CATEGORIE du joueur concerné (U6, U7, U8, U9, etc.…)

Pour toutes les questions sportives : Coordinateur John Gaspard (0494/79.31.02)

Vous pouvez également consulter notre site internet [www.reb-football.be](http://www.reb-football.be)

Nous vous remercions de votre confiance et nous nous réjouissons de vous retrouver prochainement au club pour y partager à nouveau des moments de convivialité.

Cordialement,

La Royale Entente Blegnytoise.

U.R.B.S.F.A. Matricule n° 236

T.V.A. : BE 0408.039.408

Compte financier : BE18 7512 0997 8465

Avec le soutien de la Commune de Blegny et de la Province de Liège